

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le premier du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 22/08/2014.

Présents : MM. Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Carole DESCHAMPS – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Excusé : M. Pierre COURIVAUD.

Secrétaire de séance : M. Richard CHAUVIN.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

I/ CONTRAT ANNUEL AVEC LE DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire informe qu'il a dû modifier le projet de canevas susceptible d'être signé avec le Département pour l'année 2014 afin de tenir compte de la moyenne à ne pas dépasser pour l'obtention de subventions, à savoir 91 216.00 €. Aussi, le projet est présenté comme suit :

N°	Intitulé de l'opération	Coût de l'opération HT	Taux d'aide	Subvention départementale demandée
1	Rénovation thermique du bâtiment de l'Ecole – 2 ^{ème} tranche	114 069 € déduction faite DETR (61 421.50 €)	50 %	57 035 €
2	Réhabilitation de l'Eglise Saint-Germain – 2 ^{ème} tranche – nef et chœur	68 362 €	50 %	34 181 €
	TOTAUX	268 069 €		91 216 €

Le Conseil Municipal approuve.

II/ PERSONNEL

A/ CONTRAT DE MADAME GENIQUET : Le contrat à durée déterminée de Madame Catherine GENIQUET, chargée de la gestion de l'Agence Postale Communale, arrive à expiration le 06 septembre 2014. Le Conseil Municipal accepte le renouvellement pour une durée d'un an à compter du 07 septembre 2014. Monsieur le Maire informe que la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale conclue avec La Poste d'une durée de 9 ans, est renouvelée par tacite reconduction, une fois, pour la même durée sauf dénonciation trois mois au moins avant la date d'échéance du 19 janvier 2015.

B/ CONTRAT DE MADAME SAVOYE : Monsieur le Maire informe que le contrat à durée déterminée de Madame Colette SAVOYE arrive à expiration le 1^{er} octobre 2014. Le Conseil Municipal accepte le renouvellement à compter du 02 octobre 2014, pour une durée d'un an. Son temps de travail sera probablement modifié à la hausse suite à l'intégration, en plus de l'entretien des locaux de l'École, du temps d'activités périscolaires et de la garderie périscolaire. Le mois de septembre permettra de définir plus précisément le temps consacré à l'ensemble de ces activités.

C/ MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ATSEM : Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la réforme des rythmes scolaires, de l'aménagement du temps d'activités périscolaires et de la garderie périscolaire dont l'animation a été confiée à l'ATSEM, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi de l'ASTEM 1^{ère} classe à temps non complet porté à 30 h 15 par semaine par délibération du 25 juillet 2011, à 32 h 54 par semaine à compter du 2 septembre 2014,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

III/ TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Monsieur le Maire expose que le temps d'activités périscolaires va se dérouler comme suit :

Lundi	15 h 45 – 16 h 30	Cour de l'École ou Salle d'évolution	Vivre ensemble	Ex : Jeux collectifs...
Mardi	15 h 45 – 16 h 30	Salle d'évolution	Découverte artistique et culturelle	Ex : Danses, théâtre, chants...
Jeudi	16 h 00 – 16 h 30	Salle d'évolution ou Classe enfantine	Découverte artistique et culturelle	Ex : Intervenant extérieur « bénévole » ➤ mini-conférence – tricot – pompon – bracelet brésilien...
Vendredi	15 h 30 – 16 h 30	Classe enfantine	Art plastique	Ex : Maquette – Objet volume – Scrapbooking...

La sortie des enfants à 16 h 30 se fera par la porte d'accès à la Cantine Scolaire.

Pour la période de septembre à décembre 2014, le nombre d'élèves participant au TAP est de 16 = Lundi – 18 = Mardi – 16 = Jeudi et 12 = Vendredi.

IV/ BÂTIMENTS

1) ÉGLISE

Monsieur le Maire informe que les travaux pour la tranche conditionnelle 1 vont débiter réellement le 08 septembre 2014. Cette tranche sera effectuée partiellement puisqu'elle ne concernera que la réfection de la toiture de la nef et du chœur.

De ce fait, le Dépôt de Pain a été transféré à la Salle Pulliat depuis jeudi 28 août 2014 et les administrés ont été informés que le stationnement sur la Place de l'Église serait interdit, puisque les entreprises intervenantes déposeront leur matériel de chantier sur celle-ci (grue...).

Un arrêté de voirie portant règlementation du stationnement sur la RD 119 au « Bourg » en agglomération et sur la Place de l'Église a été pris pour une durée de 5 mois.

L'entreprise S.M.B.R. va installer l'échafaudage côtés rue et cour privée de la Famille Éric CHEYSSON. L'autorisation a été sollicitée ce jour-même auprès de Monsieur Éric CHEYSSON ; l'entreprise s'engage à remettre les lieux en parfait état à la fin du chantier.

Le compteur de chantier a été installé ; il reste l'intervention d'EDF pour le branchement.

Dès le retour de congés de l'Architecte Patrice SALÈS, une réunion de chantier sera programmée.

Concernant la souscription lancée pour les dits travaux, la Fondation du Patrimoine affirme que le dépliant peut être préparé et distribué après sa validation.

2) CAFÉ-RESTAURANT

Un avis favorable a été émis par la Commission d'Arrondissement de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE pour la sécurité et l'accessibilité, lors de sa séance du 29 juillet 2014, relatif au dossier d'aménagement du commerce « bar restaurant » de la Commune.

Une réunion de chantier a été organisée le vendredi 29 août 2014 pour coordonner les entrepreneurs pour la réalisation des travaux. L'entreprise GUILLIN a débuté les travaux de démolition aujourd'hui. Au vu de l'avancement, CPS CLIMATIC (Plomberie) doit intervenir rapidement pour couper des tuyaux de plomberie.

Un devis est sollicité auprès des entreprises DESBOIS (pose de Placoplatre...) et BARRAUD (pose de carrelage et faïences) pour toute la partie « office professionnelle » et les sanitaires.

Monsieur le Maire fait part qu'un arrêté a été pris pour limiter l'ouverture du bar durant la période des vendanges jusqu'à 23 h 00 ; il en est de même pour le Restaurant La Terrasse.

3) LOGEMENT GEOFFROY

A/ LOCATION : Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le logement dit « Geoffroy » sis au Bourg, occupé précédemment par la Famille FENOUILLET, est disponible à la location.

Suite à la publication de la vacance de cette location, la Commission des Bâtiments a examiné le seul dossier de candidature reçu pour la demande de location.

Sur proposition de la Commission et après en avoir délibéré, les Conseillers :

- ACCEPTENT la candidature de Monsieur Jean-Luc DEPARDON ;
- ACCEPTENT de louer une cave en sus du logement, à raison de 20.00 € par mois ;
- DISSENT que le montant du loyer s'élève à la somme de 424.16 € par mois depuis le 1^{er} juillet 2014 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de location pour le logement et la cave avec Monsieur Jean-Luc DEPARDON ; contrat qui prendra effet le 03 septembre 2014.

B/ TRAVAUX : Un problème d'infiltration d'eau par la fenêtre de toit lors de fortes pluies est soulevé. L'entreprise VOUILLON, qui l'a installé l'an dernier, sera rappelée.

4) LOGEMENT MATRAY

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le logement dit « Matray » sis au Bourg, occupé précédemment par la famille SPAETH / THOR, est disponible à la location.

Suite à la publication de la vacance de cette location, la Commission des Bâtiments a examiné 1 dossier de candidature reçu pour la demande de location.

Sur proposition de la Commission et après en avoir délibéré, les Conseillers :

- ACCEPTENT la candidature de Madame Laurence SAGNARD et Monsieur Joël MATHEY ;

- DISSENT que le montant du loyer s'élève à la somme de 550.00 € par mois;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec Madame Laurence SAGNARD et Monsieur Joël MATHEY ; contrat qui prendra effet le 03 septembre 2014.

5) DIVERS

Monsieur Gontran BODESCOT suggère qu'il soit procédé au rafraichissement du local du Dépôt de Pain pendant son inoccupation ➤ travaux à programmer pour l'agent communal.

Madame Carole DESCHAMPS rappelle qu'il avait été évoqué le rafraichissement des murs de l'Agence Postale.

Monsieur Joël GAUTHIER a constaté une fuite à la zinguerie de la Salle Pulliat et une tuile de déplacée sur la toiture du local du Dépôt de Pain ➤ il sera demandé à l'entreprise CHOPIN d'intervenir.

V/ VOIRIE

1) DÉNOMINATION DES VOIES

Monsieur le Maire expose que la dénomination des voies ne sera pas validée à cette réunion, puisqu'il y a quelques points à solutionner au préalable :

- Famille TERRIER à « Chatenay » ➤ prévoir de dénommer un nom d'impasse pour localiser précisément leur habitation pour notamment les secours ?
- Chemin des Roches ➤ déterminer exactement le point « 0 » et peut-être le modifier en Impasse des Roches ?
- Chemin des Vignons ➤ modifier en « Impasse des Vignons » ?
- Localisation des habitations Rue de la Forge et des boîtes à lettres sur la Place de La Poste ?

Pour se faire, une réunion de la Commission Voirie a été programmée pour le 05 septembre 2014, à 17 h 30 à la Mairie et au cours de laquelle Monsieur Thierry ROCHET de La Poste et Monsieur Gérard TOMATIS ont été invités à y assister.

2) TRAVAUX DIVERS

Monsieur le Maire rapporte :

- Les travaux d'encrochement à « Chatenay », les travaux de « point à temps » seront entrepris après les vendanges, soit en octobre, par l'entreprise EIFFAGE TP. Au préalable des travaux de « point à temps », l'agent communal devra balayer les voies.
- Les travaux effectués sur le chemin rural mitoyen avec AVENAS à « Fonds Bâteaux » sont en partie réalisés ; la facture a cependant déjà été adressée !
- Il sera vu avec Monsieur Rémy PASSOT pour déterminer un endroit plus approprié pour la pose de l'ensemble signalétique au lieu-dit « Les Prés », en remplacement de celui endommagé par un poids-lourd.
- Le passage de l'épaveuse sur les voies communales doit être entrepris cette semaine par l'entreprise Damien LASSAIGNE.
- La matérialisation du rétrécissement de la route départementale au « Bourg » se fera également après les vendanges. Il est évoqué des problèmes de stationnement de poids-lourds au « Bourg » pour le chargement de marchandises. Il est rappelé que les chargements peuvent se faire sur la place en face du bâtiment de l'École sans occasionner de gêne de circulation.

VI/ ASSAINISSEMENT

1) SATESE

IRH Environnement doit effectuer une visite de la station d'épuration les 03 et 04 septembre prochain. Monsieur le Maire sera présent le 03 et Monsieur Patrick VIGNERON le 04 septembre.

2) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente les rapports annuels 2013 sur le service de l'assainissement de la Commune de CHIROUBLES établis par la Collectivité et par LYONNAISE DES EAUX, dans le cadre du contrat d'affermage. Quelques chiffres clés sont annoncés :

- 70 clients Assainissement représentant 122 habitants
- 6 475 m³ facturés
- 1.08 € TTC/ jour / famille pour le prix de l'eau pour les services eau et assainissement
- 1 204 mètres linéaires de réseau
- 17 137 m³ d'eaux épurés
- 16 autorisations de déversement.

Ces rapports sont mis à la disposition des Conseillers qui désirent en prendre connaissance.

3) SPANC

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Commune de CHIROUBLES a été établi pour l'exercice 2013. Il fait apparaître 155 installations, 3 contrôles de conception émis, 14 contrôles de bonne exécution d'installation nouvelle et une recette s'élevant à 1 033.31 €. Il est approuvé par le Conseil Municipal.

VII/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

A/ COMMISSION GESTION DES DÉCHETS, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ESPACES NATURELS SENSIBLES ET SPANC : Monsieur Gontran BODESCOT rapporte qu'il sera nécessaire de créer des sous-commissions car 50 personnes représentent trop de monde autour d'une table pour une réunion. Une réunion spécifique pour la gestion des déchets se tiendra courant septembre où seront évoqués les mises aux normes des déchetteries, les contrôles des accès, les accès aux professionnels... Une campagne d'informations sera lancée et une animatrice sera contactée pour programmer une intervention en vue de sensibiliser les enfants de l'École.

B/ RÉUNION THÉMATIQUE « TOURISME » : Monsieur Richard CHAUVIN informe qu'il a participé à la visite guidée de l'Hôtel Dieu à BELLEVILLE. Un point sur la fusion des Offices de Tourisme a été effectué. De nouveaux statuts sont en cours d'étude.

C/ RÉUNION THÉMATIQUE « SPORTS » : Madame Nathalie GARCIA relate les conclusions émises dans l'audit effectué par A2C Sports sur les équipements sportifs installés dans les Communes de la CCSB. Constat est fait que les équipements sont vieillissants et qu'il pourrait être envisagé de mutualiser des équipements dont par exemple les boulodromes, qui sont nombreux sur le territoire...

D/ RÉUNION THÉMATIQUE « SOCIAL » : Monsieur Jean-Pierre POPILLE fait part que cette réunion a été l'objet d'une réflexion sur différents organismes sociaux dont La Croix Rouge, l'ADAVEM, les Restos du Cœurs, l'ADMR, l'AIASAD...

E/ COMMISSION BÂTIMENTS, VOIRIE, HYDRAULIQUE, ÉROSION : Messieurs le Maire et Joël GAUTHIER énumèrent les propos évoqués qui ont portés notamment sur les compétences voirie et hydraulique-érosion. Afin de justifier l'emploi d'un agent communal et de la présence de matériels dans les Communes, il est recommandé de ne pas transférer toute la voirie communale à la Communauté de Communes ; un minimum de 500 m est à conserver. Pour la Commune de CHIROUBLES, ce sera 15.838 km de voirie qui seront transférées. Il est déterminé les modalités financières de participation pour les travaux d'investissement, soit une part fixe = 7 018.00

€ + au kilomètre = 1 875.00 €. Quant au fonctionnement, une part kilométrique sera fixée. Les Communes sont d'ores et déjà invitées à réfléchir sur la programmation des travaux de voirie 2015.

Concernant l'hydraulique-érosion, la Commune de CHIROUBLES n'est pas concernée.

2) SYNDICAT RHÔDANIEN DU RÉSEAU CÂBLÉ

Monsieur Gontran BODESCOT informe qu'une réunion est programmée le 17 septembre 2014, à 17 h 00, à ANSE.

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT-BEAUJOLAIS

Messieurs le Maire et Gontran BODESCOT évoquent les sujets de la dernière réunion du Comité Syndical :

- Programme de travaux de renouvellement de conduites d'eau potable pour 2015 : Pour CHIROUBLES l'opération retenue concerne "Le Bois" renouvellement de 400 ml Dn 100 mm + 7 branchements pour 88 000 € HT.
- L'opération "Vers les Prés" renouvellement de 550 ml Dn 80 mm + 6 branchements pour 97 000 € HT, n'est pas prioritaire et sera donc inscrite sur un exercice ultérieur.
- Election de la Commission d'Ouverture des Plis, dont ils font partie chacun en leur qualité de titulaire et de suppléant.
- Suggestion par la LYONNAISE DES EAUX d'imposer aux lotisseurs privés de réaliser les travaux de desserte en eau potable sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat par le biais d'une convention.
- Le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité de service est présenté et mis à la disposition des Conseillers intéressés. Le linéaire du réseau syndical est de 192.7 km desservant 3 132 abonnés correspondant à 6 005 habitants. Le volume d'eau comptabilisé des abonnés est de 270 569 m³ soit en moyenne 86.39 m³ par abonnement domestique, contre 93 m³ en 2012. Le prix moyen TTC du service pour une facturation au 1^{er} janvier 2014 pour un abonné domestique est de 3.52 € le m³, soit une variation de 0.6 %. L'objectif de rendement minimum est de 66 %, le rendement prévu au contrat est de 71 % et celui enregistré pour 2013 est de 78.3 %.

La prochaine réunion se tiendra à CHIROUBLES.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

1) DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame Danielle CHUZEVILLE, Présidente du Conseil Général du Rhône, relative à l'évolution du Département du Rhône. Il rappelle que Le Département prépare avec le Grand LYON la mise en place de la loi portant création de la Métropole de LYON, qui reprendra l'ensemble des compétences du Département sur son territoire au 1^{er} janvier 2015. Afin de construire le nouveau Rhône dans le cadre d'un partenariat conforme aux besoins des territoires et de leurs habitants, tout en tenant compte des compétences et des moyens d'intervention, un conseil informel des territoires a été créé. Il a permis de recenser un certain nombre d'actions, qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre d'une politique contractuelle avec les Communautés de Communes et d'agglomération mais également des contrats pour les communes afin de poursuivre une collaboration de longue date. Ces propositions feront l'objet d'échange au cours des mois d'octobre et de novembre prochains.

2) DEMANDE DE MONSIEUR MEYET

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Patrick MEYET sollicitant l'autorisation d'installer un panneau indicateur de son exploitation sur la façade du Bâtiment Mélinand en lieu et place de celui posé précédemment et appartenant à Monsieur Jean-Noël MELINAND. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

3) DEMANDE MONSIEUR BAS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur René BAS demandant l'autorisation de relier l'habitation jouxtant la Place de la Poste à la cuve à gaz sise au fond de la Place, pour la raison que son installation actuelle n'est plus aux normes et vu l'exiguïté des lieux, il n'est pas possible d'envisager une autre solution au gaz. Les frais d'installation seraient pris en charge par Monsieur BAS. Il conviendrait, dans ce cas, d'installer un compteur, qui serait relevé chaque trimestre et facturé ensuite au propriétaire. Pour se faire, il est nécessaire d'établir une convention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accepter le principe, sous réserve de faisabilité, que soit créé un branchement de l'habitation de la Famille BAS à la cuve à gaz appartenant à la Commune
- dit que les travaux nécessaires à cette alimentation seront pris en charge entièrement par le propriétaire et que les lieux seront remis dans l'état où ils étaient
- charge Monsieur le Maire d'établir une convention qui permettra le recouvrement de la consommation de gaz au vu des relevés effectués et des factures.

4) PAROISSE « LA TRINITÉ EN BEAUJOLAIS »

Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'Abbé Timothée PATTYN l'informant qu'il est nommé curé à la Paroisse « La Trinité en Beaujolais » à compter du 1^{er} septembre 2014. Il sera installé officiellement par le Cardinal BARBARIN, lors de la messe de 10 h 30, le dimanche 07 septembre en l'Eglise de VILLIE-MORGON. A l'issue de la messe un pot sera offert sur le parvis auquel le Conseil Municipal est invité.

5) TOUR DE TABLE

Madame Katia GENILLON évoque la discussion du groupe de travail communal «communication» visant à créer un forum des associations et des entreprises locales à une autre période qu'au moment des vœux de la Municipalité. Le Conseil Municipal approuve l'idée et incite les membres à la développer.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 06 octobre 2014 à 20 heures 00.

La séance est levée à 22 heures 30.

